

il y a

J. Thévenin

J. Lépinasse

200 ans



liberté
égalité



tarare

1789 1799

A la mémoire de nos maîtres
qui nous ont appris le respect
de la liberté et le sens du civisme.





606629

93

J. Thévenin - J. Lépinasse

**IL Y A
200 ANS
TARARE
(1789-1799)**

8° LK 7

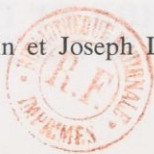
61732

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DES MONTS DE TARARE**

DL-27 06 1988-16 587

IL Y A
200 ANS
TARARE
(1789-1989)

© Jean Thévenin et Joseph Lépinasse, juin 1988



Le mot du Maire

La Révolution

Il était une fois la Révolution...

Cela commence comme un conte ou comme un western.

Cela se nourrit du sang des citoyens. Mais c'est le sang de la Liberté.

Que d'audace, de générosité, d'abnégation, d'exploits accomplis, de sacrifices consentis pour que les Hommes soient déclarés Libres et Égaux.

Que de bassesses, de trahisures, de règlements de compte, de crimes ont émaillé et ensanglanté ce brutal passage de l'ordre royal à l'ordre républicain.

Ce chapitre extraordinairement dense de notre histoire a marqué de manière indélébile le destin de la France, mais aussi la conception sociale de ses contemporains. La face du monde en a été changée.

Les manuels nous enseignent tout cela. Ils nous parlent de Bailly, de Sieyès, de la Fayette, de Danton, de Robespierre, d'Hébert, de Saint-Just, de Rouget de Lisle et aussi de la Bastille. Et on pourrait croire que cette Révolution fut seulement parisienne.

En réalité, comme toujours, l'Histoire ne se fait pas uniquement là où elle se voit. Dans la profondeur de notre pays, dans nos campagnes, la Révolution Française entraîne son cortège de hauts faits et de méfaits.

Il n'y a pas la grande et la petite histoire. Il y a l'Histoire et tous y contribuent.

Notre région de Tarare n'y a pas échappé.

Il est heureux que ce qui s'est passé il y a 200 ans soit connu des descendants des acteurs de l'époque.

Il fallait beaucoup de rigueur et d'opiniâtreté pour retracer les événements locaux après deux siècles d'oubli.

Jean Thévenin et Joseph Lépinase ont une fois encore fait la preuve qu'ils étaient sans conteste de véritables historiens.

Je les remercie d'enrichir ainsi notre savoir.

Jean BESSON *
Député-Maire de Tarare

* Monsieur Jean BESSON est le 62^e Maire de Tarare depuis J.-B. CHOSSINON.

Remerciements

La SOCIÉTÉ D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE des MONTS de TARARE remercie toutes les personnes connues ou anonymes qui ont participé à la rédaction de cet ouvrage ou qui vont œuvrer pour sa diffusion,

et principalement : Messieurs,

Jean BESSON, député-maire de Tarare.

Alain MAYOUD, député-maire de Saint-Romain-de-Popey, Vice-Président du Conseil Régional.

Maurice POUILLY, député-maire de Saint-Loup, Conseiller Général du Rhône.

Gabriel FOUILLAND, écrivain et auteur de nombreux ouvrages régionaux, qui a bien voulu préfacier notre livre.

Mathieu MERAS et Marc Du POUGET, tous deux de la Direction des Archives Départementales, ainsi que leur Personnel.

Roger VAUTRIN, Archiviste de la mairie de Tarare.

Marcel DREVET, notre dessinateur à qui l'on doit les belles illustrations de l'ouvrage ainsi que la couverture.

Jean-Paul LÉPINASSE qui a lui aussi pris part à la décoration.

Edmond PERROTON qui nous a fourni la seule image existante du clocher des Capucins.

Sans oublier Mademoiselle Béatrice LÉGER, qui a activement et longuement joué le rôle de documentaliste nous permettant ainsi de découvrir aux Archives Départementales de bien précieux documents.

Mademoiselle Juliane MATAGRIN, dont la famille joua un rôle prépondérant dans la commune au cours de la période difficile de 1789 à 1799.

Remercions également les deux organismes qui ont contribué à la diffusion de l'ouvrage et particulièrement :

Jean-Michel PARET, Président de l'Office Culturel

Robert MICHON, Président du Syndicat d'Initiative de TARARE

A tous va notre reconnaissance.

Le Président

Jean THÉVENIN

La SOCIÉTÉ D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE des MONTS de TARARE est installée dans ses locaux, 15 et 17, rue du Château, 69170 à TARARE

Transmittal

THE BOARD OF DIRECTORS OF THE COMPANY HAS APPROVED THE FOLLOWING RESOLUTIONS AND RECOMMENDATIONS FOR THE BOARD OF DIRECTORS TO TAKE SUCH ACTION AS MAY BE DEEMED APPROPRIATE:

1. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

2. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

3. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

4. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

5. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

6. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

7. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

8. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

9. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

10. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

11. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

12. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

13. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

14. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

15. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

16. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

17. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

18. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

19. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

20. That the Board of Directors be authorized to take such action as may be deemed appropriate to carry out the purposes and objectives of the Company.

Préface

La Révolution française dont on va fêter le bi-centenaire est pour nous l'occasion de se replonger dans l'histoire de cette période tourmentée mais si riche en événements.

Si chacun a gardé en mémoire ceux qui, tant à Paris que dans les grandes villes, ont à ce moment-là marqué le destin du pays, par contre on connaît mal comment cette tranche d'histoire a été vécue dans nos villages.

C'est l'originalité et le mérite de Jean Thévenin et de Jo Lépinasse d'avoir recherché, trié, et mis en forme les documents de cette époque. Le premier, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie des Monts de Tarare, anime avec talent et compétence une équipe de chercheurs qui a su garder intact le patrimoine légué par E. Cherblanc. Le second, historien de niveau national, avec son livre « Les Bradés de l'An 40 », s'emploie à reconstituer le passé local. Une quête attentive et laborieuse dans les archives locales et départementales leur a permis de faire revivre avec minutie la vie économique, sociale, familiale et politique de leur cité entre 1789 et 1799.

L'emplacement de Tarare sur la grande route de Paris à Lyon, quotidiennement sillonnée par les malles-poste et les courriers-porteurs de grands événements nationaux a incité les auteurs à traiter l'actualité au jour le jour. A partir des auberges des Trois Marie, du Chapeau Rouge... ils montrent bien comment sont répercutées les nouvelles de rues en ruelles, de foyers en boutiques. Tantôt ils désignent avec gravité l'arrestation et l'unique assassinat de Jean-Marie Philibert Simonet, la traque des prêtres réfractaires et des conscrits insoumis, les brigandages sur le Grand Chemin, les conséquences du chômage, de la famine, et des réquisitions dans les familles ouvrières. Tantôt, dans un style parlé réaliste et direct, ils traduisent leurs investigations par des clins d'œil d'humour qui pimentent agréablement le défilé des heures et des jours : tels l'air apparemment naïf et pantois du geôlier qui n'en peut mais devant les inexplicables évasions des prisonniers... ou les décourageantes vicissitudes du fabricant de salpêtre devant sa chaudière trouée... ou encore...

Pour rendre plus familiers les lieux et les hommes, les auteurs ont, dès le début, campé le profil d'une famille de tisseurs, les Degoutte, qui vont avec le lecteur traverser ces temps de troubles et d'exaltation où basculent des siècles de royauté.

Cet ouvrage apporte une importante contribution à l'histoire de Tarare et doit être incitatif pour les cités voisines à entreprendre un même travail si enrichissant pour le patrimoine de notre région.

G. FOUILLAND *

* Auteur de : *Histoire d'Amplepuis*, 1986 ; *Histoire abrégée et illustrée d'Amplepuis*, 1987 ; *65 chapelles régionales*, 1988 ; *Histoire de Chirassimont*, 1984 ; *St-Cyr-de-Valorges et ses châteaux*, 1985 ; *La traversée des Monts de Tarare et d'Amplepuis*, 1986.

Deux mots des auteurs

1789 ! Deux siècles se sont écoulés au sablier du temps. Nous savons que cette date marque le début d'une ère nouvelle pour notre pays, mais aussi le déclenchement d'une turbulence sur toute l'Europe.

Si nous connaissons tout au moins les grands axes de la Révolution (école oblige), cette époque, du point de vue local, reste parfaitement inconnue. Pourtant ce sont nos ancêtres qui l'ont vécue, jour après jour, souvent bien inconfortablement. Ils ont connu, en plus des hivers terribles, la disette, le chômage (déjà) la peur du lendemain, la dénonciation, la dépendance totale à l'autorité mise en place, l'obligation de dire « oui » même si l'on pense « non ».

Au cours de dix années, de 1789 jusqu'au Consulat, vont se succéder des événements bizarres. Aux tragédies succéderont des situations burlesques. La commune de Tarare étant aux limites de l'insoumission, ses élus devront manœuvrer avec prudence, quelquefois même avec lâcheté (affaire J. M. P. Simonet) pour éviter les écueils et plaire à chacun. L'on retardera quelquefois les désirs des gouvernants, même en les enterrant si possible, à moins que l'on ne joue les Ponce-Pilate dans les affaires trop embarrassantes. C'est ainsi que l'on va laisser exécuter des individus, reconnus par la suite innocents, sans même lever le petit doigt.

A côté de cela, il y a la comédie. Les sans-culottes se rendent aux vêpres avant de dénoncer le fanatisme. Fanatisme qui va devenir républicain lorsque les élus viendront au temple de la Raison remercier l'Être Suprême pour les victoires données à nos armées.

L'on organisera la chasse aux déserteurs et aux réfractaires, alors que, dans le même temps, iront se faire soigner dans leurs familles les militaires, de plus en plus nombreux, atteints de « nostalgie ».

Seront emprisonnés, pour peu de choses, d'honnêtes citoyens, dans une prison passoire d'où s'échappèrent, avec facilité, les « embastillés » notoires comme, par exemple, le fameux baron de Batz. Les malles postales subiront nuitamment les attaques des « malfaisants » qui agiront en toute tranquillité, la maréchaussée refusant d'être dérangée de nuit ; ses chevaux sont, paraît-il, endormis dans des écuries disséminées dans la commune.

Ce ne sont que des exemples !

Pour tenter de reconstituer, le plus fidèlement possible, cette histoire de la Révolution à Tarare, nous avons, durant plusieurs années, passé au crible des dizaines de kilos d'archives poussiéreuses, retrouvées tant aux archives départementales que locales, ainsi que quelques documents personnels.

A force de rejoindre les personnages qui ont fait notre petite histoire, il semble que nous avons appris à les connaître. Ils nous sont même devenus familiers.

Pour vous, nous allons entr'ouvrir les portes de cette petite histoire. Nous espérons que vous serez curieux de jeter un œil sur notre cité revenue au temps des bouleversements.

Pour accompagner notre recherche, nous avons tenu à rappeler succinctement les différentes phases du cheminement de l'histoire. Ceci afin de mettre en parallèle les événements nationaux et les événements locaux et trouver ainsi la résonance des uns par rapport aux autres. La préface, nous l'espérons, vous fera toucher du doigt les causes profondes qui allaient amener la Révolution.

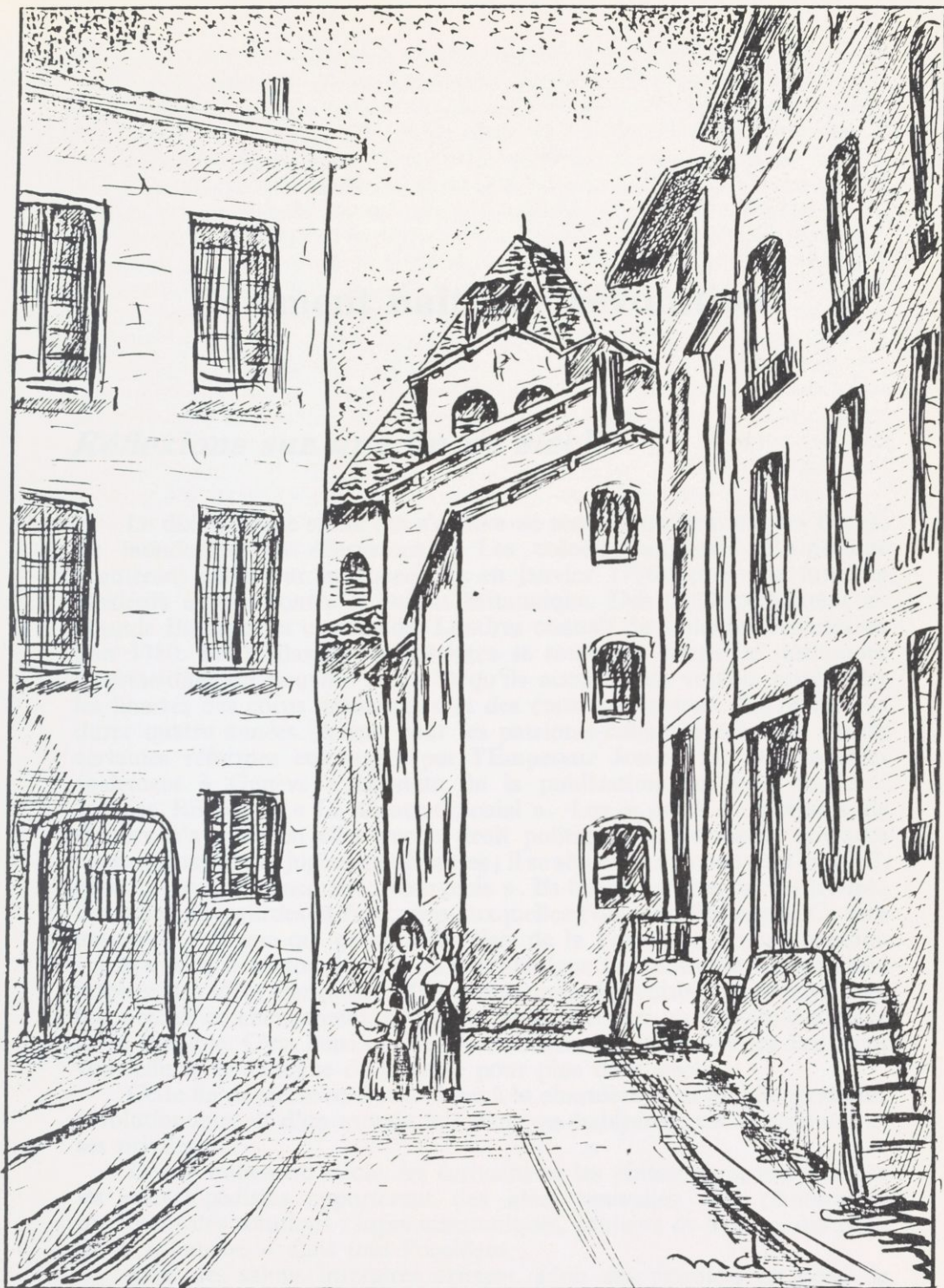
Ne soyez pas étonnés si certains événements vous semblent apparaître plusieurs fois dans notre récit. En effet, trois organismes différents : conseil municipal, comité de surveillance révolutionnaire et société populaire voyaient souvent d'un regard très différent les faits exposés. Il était donc nécessaire de donner le point de vue de chacun. Ce qui pourrait vous sembler une répétition n'est donc que la transcription des délibérations de chaque organisme sur ces événements.

D'autre part, afin de rendre moins fastidieuse la lecture de toutes les délibérations que nous nous devons de citer, nous y avons ajouté quelques commentaires logiques ou amusants. Nous prenons toutefois bien garde de ne pas déformer l'histoire, tout en la regardant, après deux cents ans, d'un œil plus serein.

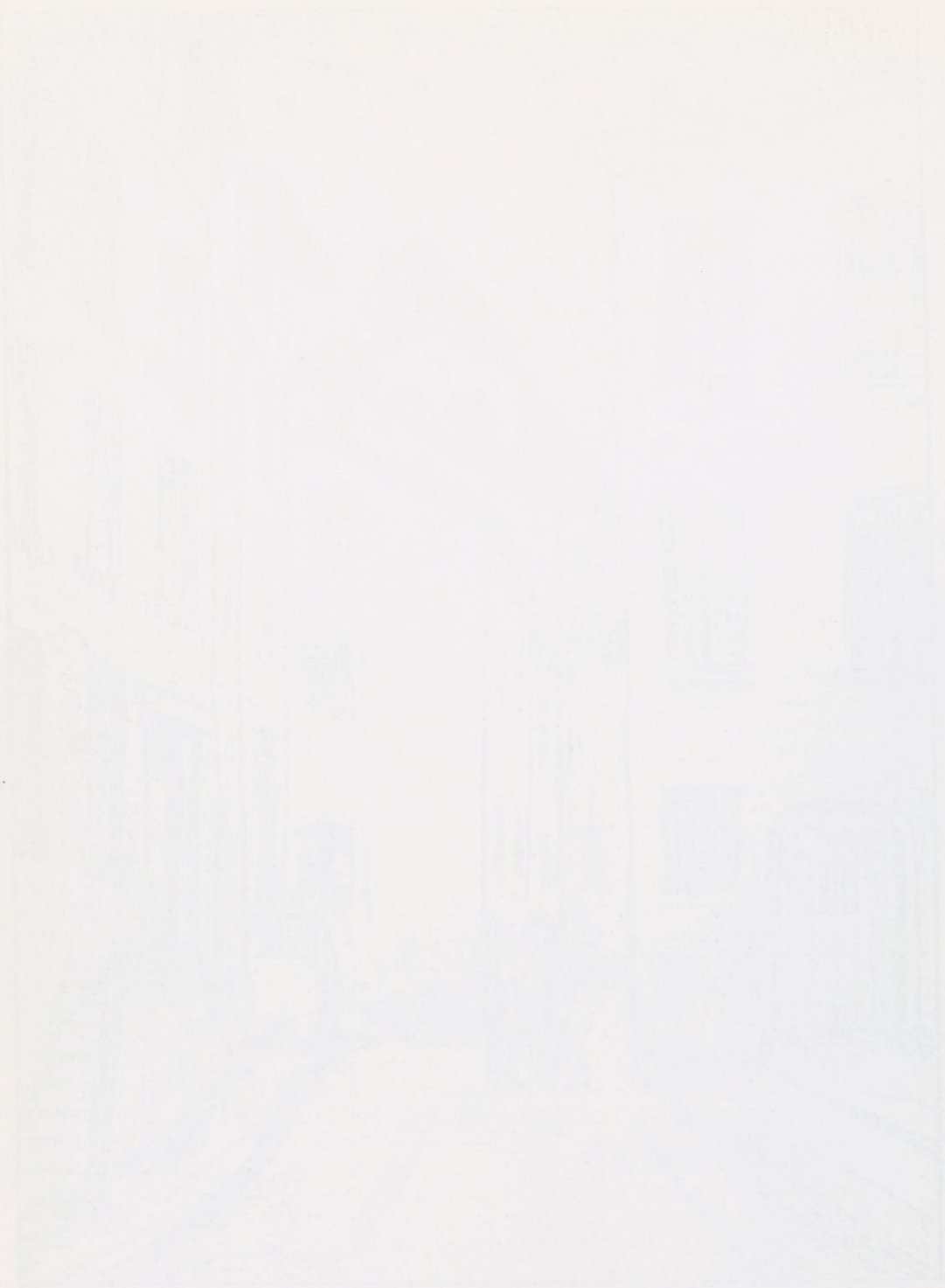
Il nous reste à vous souhaiter une lecture agréable et pleine d'enseignements, ce sera notre seule récompense.

Jean THÉVENIN – Jo LÉPINASSE

Tous les textes provenant d'archives ont été scrupuleusement respectés en ce qui concerne leur présentation et l'orthographe.



Le couvent des Capucins racheté par la municipalité deviendra la première mairie mais également la prison et la halle aux toiles ainsi que la halle aux grains (Dessin de Marcel Drevet).



THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
54 EAST LAKE STREET, CHICAGO, ILL. 60607
U.S.A. AND CANADA
OXFORD UNIVERSITY PRESS
100 Brook Street, Oxford OX1 2JF, England
and
27, Bedford Square, London WC1R 4EJ, England

Comment naît une révolution

Réflexions sur une fin de siècle

Le dix-huitième siècle qui s'achève ne semble pas béni par les Dieux. Le monde est en effervescence. Les colonies anglaises d'Amérique acquièrent enfin leur indépendance en janvier 1776, après une lutte de plusieurs années contre la tutelle britannique. Des troubles éclatent en Grande Bretagne et en Irlande. Londres connaît de violentes émeutes en juin 1780. En Hollande, les patriotes se soulèvent contre le stathouder (représentant du pouvoir exécutif) qu'ils accusent de vouloir restreindre les libertés des corps municipaux et des états provinciaux. La révolte va durer quatre années. A leur tour les patriotes belges se rebellent contre certaines réformes envisagées par l'Empereur Joseph II. Des troubles également à Genève à la suite de la publication du livre de Jean-Jacques Rousseau « Le Contrat Social ». Les « natifs » habitants de Genève n'avaient en effet aucun droit politique. Ils obtinrent quelques concessions bientôt jugées insuffisantes ; il se soulevèrent à nouveau en 1782, cette fois avec le concours « bourgeois ». Ils furent vaincus par les troupes bernoises, savoyardes et françaises auxquelles l'on avait fait appel. Ce sera ensuite la Pologne qui prendra le relais de la France en faisant pression sur Stanislas Poniatowski afin qu'il promulgue une nouvelle Constitution inspirée des idées françaises. Malheureusement les voisins de ce pays, loin d'apprécier ce changement, se liguent pour effectuer un troisième partage de la Pologne. C'est ainsi que les Autrichiens, les Russes et les Prussiens vont effacer la Pologne de la carte pour plus d'un siècle.

Cette fin de siècle se trouve donc à la charnière d'un monde moderne, révolutionnaire et d'un monde figé dans ses habitudes, ses contraintes et ses privilèges.

Dès le milieu du siècle, les écrivains et les philosophes, mais encore les encyclopédistes apportèrent des idées nouvelles. Les philosophes proposent des solutions : loges maçonniques, cabinets de lecture, diffusion de la « lumière » dans tout l'occident.

Déjà des salons littéraires existent. L'un des premiers est celui de Mme de Tencin, sans doute la mère de d'Alembert abandonné sur les marches de l'église de Saint-Jean-le-Rond. Elle y reçoit Fontenelle, Marivaux, Montesquieu, Helvétius. C'est aussi Mme Geoffrin qui reçoit les gens de lettres tout aussi bien que les aristocrates et les artistes. Elle

prend soin toutefois qu'ils ne se rencontrent point. Mme Epinay ouvre ses portes au philosophe Melchior Grimm, à Duclos, Voltaire, Diderot et Jean-Jacques Rousseau. Elle offre même à ce dernier une maisonnette située à l'extrémité du parc de la Chevrette où il s'établit en 1756.

Mme du Deffand, la marquise, l'héritière morale de Mme de Sévigné, se lie avec d'Alembert et reçoit dans son salon de la rue Saint-Dominique, Montesquieu, Fontenelle, Marivaux, Marmontel, Sedaine, La Harpe, Turgot et Condorcet. En 1764 elle chasse sa dame de compagnie, l'accusant d'accaparer ses habitués. Il s'agissait de Julie de Lespinasse, fille bâtarde, élevée dans sa toute jeunesse au château d'Avauges par sa mère la comtesse d'Albon. Prudemment confiée par la suite à Mme de Vichy, sa demi-sœur, puis à Mme du Deffand qui l'amena à Paris.

Intelligente et spirituelle, elle ne tarde pas à ouvrir son propre salon en recevant chez elle d'Alembert bien entendu, mais aussi Turgot, Marmontel et Diderot pour les principaux. D'une nature exaltée, elle aura deux passions tourmentées, l'une pour le marquis de Mora, l'autre pour le comte de Guibert.

C'est donc ainsi que, peu à peu, les idées nouvelles, la technique avec l'Encyclopédie, se répandent en France et au-delà des frontières. Les nuages venus de l'extérieur et, paradoxalement, la lumière annoncée par les philosophes commencent à sérieusement assombrir le ciel de France.

De plus, depuis la fin du règne de Louis XIV, la petite noblesse a proliféré. Les marchands (non pas les boutiquiers) qui forment une puissante corporation, les bourgeois et les grands propriétaires, moyennant le paiement d'une taxe, achètent des titres de noblesse. De ce fait, ils peuvent ajouter à leur nom cette particule enviée qui le liera à leur domaine. Mais ils n'ont pas les privilèges et la puissance de la noblesse féodale et voudraient bien arracher à celle-ci une partie de ses prérogatives. De plus, débute vers 1770, avec l'essor du commerce, une véritable révolution industrielle qui, bien vite, va accentuer le déséquilibre entre les prix et les salaires. La bourgeoisie qui en est la principale bénéficiaire veut dès lors une part de pouvoir plus importante, du moment qu'elle ne cesse d'accroître ses richesses.

Des réformes qui s'imposent

Ces salons littéraires et philosophiques avaient aussi leurs pendents en province. Le souffle de l'esprit moderne, la lumière, atteignaient bientôt notre petit bourg de Tarare. C'étaient, au début, quelques diners d'affaires où la bourgeoisie négociante se tenait au courant des signes alarmants qui, depuis la mort de Louis XV, semblaient menacer le commerce. Les caisses

de la royauté étaient pratiquement vides, un déficit de près de trente millions devait se combler par des emprunts devenant de plus en plus lourds et qui finalement retombaient sur les épaules du peuple. Le mécontentement grandissait, bien que l'on espérait du nouveau roi de justes réformes ; ainsi fut-il appelé Louis XVI le Désiré, tant était grande la confiance envers un monarque plein de compassion pour son peuple. Effectivement, il confirmait cette confiance en nommant Turgot contrôleur général des finances le 24 août 1774. Ce ministre était regardé comme un des plus zélés partisans de la liberté. Il était l'ami de Voltaire et fréquentait les salons de Mme du Deffant. Bien que d'une très ancienne noblesse chevaleresque, ses pères, contre l'usage, étaient entrés dans la magistrature. Cela lui conférait une solide maîtrise en matière d'économie politique. Le clan des réformistes espérait enfin de justes réformes pouvant faire l'économie d'une révolution et sauver la royauté.

Cependant, pour l'instant, l'opinion se passionnait, dans les cercles, pour la nouvelle campagne de Voltaire, le provocateur, contre le Chapitre de Saint-Claude en particulier et autres seigneuries qui maintenaient encore cette fameuse coutume dite de « mainmorte » qui attachait pratiquement à la glèbe le vassal privé de la faculté de disposer de ses biens. Et Voltaire s'attaquait là à un gros morceau puisque la Franche-Comté n'était réunie au royaume que depuis un siècle environ et avait encore ses lois et ses coutumes ainsi que son parlement particulier. Hélas, cette coutume de « mainmorte » qui tenait en esclavage une partie des habitants n'était pas unique, d'autres seigneurs de province de droits coutumiers maintenaient aussi cet état de servage. Cette lutte de Voltaire était très importante en cette fin de siècle puisque la France était gouvernée par plus de trois cents coutumes, la plupart opposées les unes aux autres. Si la tyrannie féodale dans son ensemble ne faisait plus d'esclaves, elle faisait des malheureux. Un paysan devenait-il propriétaire, mille entraves gênaient la jouissance de ses biens. S'il était libre de sa personne, ses besoins l'enchaînaient à des travaux pénibles (corvées). Chaque ville, chaque village ou hameau avait ses usages particuliers. Ce que l'on appelait notre « Droit Civil » n'était qu'un amas informe, un mélange bizarre de lois gothiques et étrangères, mal conçues, mal rédigées qui permettait une grande confusion dans les esprits et soumettait bien souvent le faible à la merci du puissant.

Mais, un soir, dans les salons de M. Gay-Latour, après un fin souper (condition essentielle), était née une conversation animée entre le notaire royal Jean Marie Simonet, châtelain et M. de Rancé. A cette soirée, on retrouvait d'ailleurs toute une coterie issue de la bourgeoisie tararienne dont la plupart étaient des négociants avides d'informations concernant le commerce. Turgot, nommé par le nouveau roi, allait-il leur permettre de conclure des affaires avec les Suisses et les Anglais ? Ils en avaient le plus grand besoin pour obtenir de ces pays les filés nécessaires à leur industrie. Ils avaient bon espoir. L'on disait que ce Turgot, auparavant intendant de Limoges, se distingua par son zèle pour l'intérêt du peuple, par exemple en faisant supprimer la corvée, en dépit des réticences du gouvernement attaché à l'ancien usage.

En cette veillée printanière, les convives s'entretenaient sur les décrets du lit de justice tenu à Versailles ce 12 mars 1776, où le roi venait de faire enregistrer de force, contre la Cour et l'Église, les édits de Turgot abolissant les corvées, les jurandes et maîtrises en proclamant la liberté du travail.

M. Merlier, jeune fabricant de mousselines, nouvellement installé à Tarare, s'intéressait aux procédés de Georges Antoine Simonet qui était maintenant ruiné et vivait pauvrement à Charbonnières. Il espérait que ces nouveaux décrets allaient autoriser la presque libre circulation des filés de coton entre la Suisse et la France, ce qui permettrait de concurrencer l'Angleterre. En effet, depuis quelques décennies, les tisserands abandonnaient peu à peu le tissage des toiles pour s'aventurer vers ce nouveau textile qui était le coton. Depuis 1756, une indienne s'était installée dans le bourg, en plus du commerce de tannerie et de la présence de deux blanchisseries. Il fallait donc de nouveau encourager le tissage et, pour cela, pouvoir être fourni en marchandises de base, c'est-à-dire le coton. Mais, pour les fils de coton, la plaque tournante était Nantua et il était indispensable que les négociants tarariens y installent un dépôt. Heureusement, l'ingénieur Deville avait rendu, dès 1711, plus praticable la route du Bourbonnais et un important trafic s'opérait déjà entre Lyon et Roanne. C'est ainsi que plus tard, en cette ville de Nantua, sera arrêté un négociant tararien Le Brumen venu simplement chercher des fils de coton pour son commerce.

Mais nous ne sommes qu'en 1776 et l'abolition des jurandes et maîtrises serait bienvenue pour conjurer la mévente et produire autre chose que des futaines et des basins, bien que les futaines tissées ici aient un aspect très riche et se vendent bien. Mais la mode était maintenant à cette fameuse mousseline qui venait d'engloutir la fortune de Georges Antoine Simonet et laissait les autres négociants, pour l'instant, sur la défensive.

Puis la conversation revint à la politique et dévia sur le décret présenté au Roi par M^e Crespin et qui concernait l'abolition de la servitude en France. Un convive, le père Boucharlat, capucin, docte érudit aux idées avancées, souvent mêlé à ces réunions presque mondaines, tint tout d'abord à défendre ses confrères, moines de Saint-Claude. Ce premier monastère établi en Franche-Comté, et fondé par un ermite du nom de Saint Romain, du temps de Condiscaire, chef burgonde, c'est-à-dire vers l'an 450, était donc normalement soumis aux lois et usages en vigueur en cette province. Il était alors possible qu'une charte, toujours valable, confère des droits de mainmorte au chapitre de ces moines de Saint-Claude. C'était donc à la juridiction du parlement de Besançon de trancher afin que justice soit rendue et non pas à François Marie Arouet, dit Voltaire.

Cependant, la lourde pendule de marbre noir, juchée sur la haute cheminée du salon, n'ayant cure de la discussion, continuait à égrener sagement les minutes destinées à devenir des heures. Il était près de minuit lorsque les amis se quittèrent. M. Gay-Latour allait faire éteindre ses bougies et chacun allait rejoindre son foyer. Il n'y a que le père Boucharlat, l'orateur rejoignant son oratoire, qui va aller méditer quelques instants. Peut-être que, dans son for intérieur, sa pensée rejoindra celle de Voltaire. N'est-il pas considéré ici comme ayant « des idées avancées » ?

Au fait d'où vient-il ou plutôt d'où viennent-ils ces capucins, souvent, trop souvent même, en désaccord avec le clergé de la paroisse ? Il semble bien qu'au départ ils devaient tenir un hospice. Il n'y avait au début qu'une simple délégation en provenance de Saint-Bonnet-le-Château, une modeste communauté composée d'un supérieur, de quatre ou cinq religieux, plus deux frères. Les registres paroissiaux de cette époque nous disent qu'en 1772 la communauté a changé de faces. L'hospice a été établi à Saint-Bonnet-le-Château et la maison de Tarare est devenue un couvent

où les religieux sont plus nombreux et où l'on dit les offices. De plus, ces capucins ont vocation de prédicateurs, ce qui sera la première cause de désaccord.

Mais commençait à Tarare ce que nous pourrions appeler ici l'ère des banquets associatifs appelant une nouvelle orientation politique. La Gazette de France, qui avait été fondée par Théophraste Renaudot, était alors le seul journal paraissant publiquement deux fois par semaine. Mais, circulaient, sous le manteau des colporteurs, des brochures, pamphlets et autres ouvrages permettant de faire pénétrer les idées nouvelles.

Le 12 mai 1776, comme un coup de tonnerre, une nouvelle éclate : Turgot vient d'être remercié par le roi. La coalition des grands, aidés en cela par la reine, vient encore de le faire céder. Ce zélé partisan des réformes apportant de nouvelles libertés était trop dangereux pour ces courtisans vivant, abusant du trésor royal et risquant de voir leurs pensions disparaître.

Mais revenons aux petits, les ouvriers, boutiquiers, paysans, artisans qui, eux, sentent peser sur leurs épaules le poids de plus en plus lourd des fardeaux financiers de la nation. Pour eux, pas de pensions, seulement la misère.

Ajouté à cela, comme pour faire bonne mesure, une nature hostile qui va engendrer, avec des hivers rigoureux et une sécheresse mal venue en 1788, une famine aggravée encore par les difficultés d'échange entre les régions.

Toutes ces causes s'ajoutant commencent à poser de graves problèmes à un roi velléitaire, entouré par une cour qui ne songe qu'à conserver ses privilèges, sans oser croire qu'un orage se prépare et est sur le point d'éclater.

Alors, pour gagner du temps, et après maintes tergiversations, le souverain va convoquer les États Généraux pour le 1^{er} mai 1789. Cela ne s'était pas produit depuis 1614 et les privilégiés pensaient bien avoir gagné la partie.

Hélas, l'affaire ne fut pas si simple. Mal engagés, embarrassés par les attermoissements de la noblesse, ces états se transformèrent en Assemblée Nationale sur une motion de Sieyès. A ce moment, si le roi, renonçant à la monarchie absolue, avait accepté une monarchie qui fût constitutionnelle, on aurait peut-être évité cette prise de la Bastille, symbole, plus que réalité, de la République. Faute de prévoyance et de pragmatisme du roi, la route qui menait à la liberté sera obstruée par ce 18 brumaire utilisé par un homme qui transformera cette première République en Empire.

Ces impôts qui mûrissaient la Révolution

La taille : Instituée au treizième siècle pour financer les guerres, devint progressivement un impôt direct. La taille était payable au lieu du domicile et encaissée par des gens désignés appelés Consuls. Ils en étaient eux-mêmes exempts ainsi que les nobles, ecclésiastiques, les marchands des villes et les étudiants.

La gabelle : Taxe prélevée sur le sel, plus ou moins élevée suivant la province. Le sel très utilisé étant, à cette époque, le seul moyen de conservation des denrées alimentaires.

La dîme : Impôt payé au clergé, antérieur à l'an mil (capitulaires de 779 et 794) pour dédommager l'Église de ses biens spoliés par Charles Martel et Charlemagne. Le décimateur était le curé du village.

La corvée : Obligation féodale faite aux serfs et aux paysans d'accomplir des journées de travail au bénéfice du seigneur : entretien du château ou de ses abords, mais aussi des chemins et des routes. Dès le seizième siècle cette obligation fut souvent remplacée par un abonnement ou une redevance.

L'octroi : Droit prélevé sur certaines marchandises entrant dans une ville. Il atteignait parfois 25 % de leur valeur.

Les principaux artisans de cette révolution

Danton : Avocat. L'impétueux ; mis en accusation par Saint-Just dans la nuit du 29 au 30 mars 1794, il fut jugé en quatre jours et guillotiné le 5 avril.

Robespierre : Maximilien – Avocat. Éloquent et incorruptible, guillotiné le 28 juillet 1794. Comme Danton, il avait signé la condamnation à mort du roi après l'avoir défendu.

Mirabeau : Comte, il est inscrit au tiers. Tribun au faciès inquiétant, les députés du tiers le redoutent pour sa vénalité. C'est lui qui, répondant au marquis de Dreux-Brézé, prononça la célèbre phrase : « Allez dire au roi que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ». Il meurt brusquement (sans passer par la guillotine), le 2 avril 1791.

Sieyès : Chanoine de Tréguier, puis vicaire général de Chartres en 1787 ; il fut lui aussi député du Tiers. Habile négociateur, pragmatique, on le rencontre à travers toute l'histoire de la Révolution. C'est lui qui va trouver les noms d'« Assemblée constituante » et de « Garde nationale ». C'est encore lui qui, avec Mounier, rédige le « Serment du jeu de paume », vote la mort du roi, prépare le 18 brumaire et devient l'un des trois consuls provisoires. Après avoir rédigé la Constitution de l'an III, profondément remaniée par Bonaparte, il va se trouver écarté du pouvoir. Pair aux Cent-Jours, proscrit en 1816 comme régicide, il ne rentrera en France qu'en 1830.

Fouquier-Tinville : Magistrat. Accusateur public en mars 1793, il est surnommé « le pourvoyeur de la guillotine ». Implacable, il ne tentera rien pour sauver son parent Camille Desmoulins. Mais il fut lui-même condamné à mort après l'émeute du 12 germinal an trois.

Camille Desmoulins : Lui aussi avocat ; camarade de Robespierre. Devint un animateur du club des Cordeliers. Il fut arrêté le 31 mars 1794 et guillotiné le 5 avril.

C'est ainsi que tous ces dirigeants révolutionnaires, issus de la bourgeoisie ou du clergé, voire même de la noblesse, furent détruits. Broyés par la formidable puissance qu'ils avaient déchaînée, à laquelle s'était joint le peuple de Paris qui exigeait maintenant un nouveau pouvoir affranchi du féodalisme. Tous étaient prêts à saluer cette nouvelle République qui voulait inscrire sur ses frontons, ces mots magiques : LIBERTÉ, ÉGALITÉ. Le mot fraternité n'apparaîtra qu'en 1792.

Mais en province, dans les campagnes et les petites villes, comment ces bouleversements étaient-ils perçus ? La quiétude du village n'allait-elle pas étouffer la foi en cette révolution que l'on voyait lointaine, venue d'un autre monde et qui menaçait les habitudes ancestrales.

Nous allons essayer de répondre à ces questions en nous reportant à cette époque, dans ce petit Tarare, agité lui aussi par le vent du renouveau et où il se passe tout de même des choses, tragiques ou drôles, parfois même cocasses. A vous d'en faire le tri et d'éclairer votre propre lanterne.

LIBERTÉ,



ÉGALITÉ.

Le bourg de Tarare en 1773

Le mariage d'un médecin qui aura un destin politique dans la tourmente

1773 - Le mariage de Barthélemy Girerd

21 septembre 1773. C'est l'été finissant. Certes les arbres gardent encore leur parure qui, au fil des jours, va prendre sa couleur mordorée avant de les abandonner. Difficile de se rendre compte de ce travail de la nature dans une rue étroite où ne pénètrent jamais les rayons du soleil et où une maison de deux étages se haussant sur son sous-sol, a bien du mal à voir un coin de ciel. Cette rue Portelle, partie intégrante de l'ancien Vingtain, est en effet écrasée par la présence du clocher millénaire à laquelle se rajoutent les bâtiments annexés au cours des siècles. Une rue sombre où la chaleur encore présente, rend plus évidents ces relents de cuisine entraînés par l'eau polluée qui stagne ou s'infiltré dans la chaussée empierrée. Cependant, la rue n'est pas silencieuse, toute sa vie est concentrée au fond des boutiques de sous-sol où battent quelques métiers à tisser, servis par des hommes ou par des femmes robots qui n'ont pour toute source d'énergie que leurs mains et leurs pieds. L'été, lorsque les jours sont plus longs, il faut travailler dur, dix heures par jour.

Aujourd'hui cependant, un homme réduit sa journée de travail ; il vient de sortir de sa maison. Cette maison justement qui domine le quartier et qui fixe au-dessus de sa porte d'entrée une étrange pierre paraissant avoir été brisée en son milieu. En fait, il s'agit d'une épitaphe concernant un certain abbé Milon qui gouverna l'abbaye de Savigny de 1167 à 1170 et qui avait été enterré devant le pilier du cloître. Comment est-il possible que ce symbole soit venu s'incruster dans le mur de cette maison ? Nul ne le sait, nul ne le saura jamais ¹.

Cet homme qui abandonne pour un instant son métier à tisser, a 48 ans ; il paraît encore solide, compte tenu qu'il a passé 35 années de sa vie dans cette demi-cave mal éclairée, nourri chichement et contraint par la force des choses à assumer sa fonction de « tissier » comme l'avait fait avant lui son père Étienne. Claude Degoutte, c'est son nom, laisse au travail sa femme Claudine Duperray et son fils de 19 ans Michel. Son fils aîné, autre Claude (comme il était en général d'usage à cette époque de donner au fils le prénom du père) travaille, lui, chez Barthélemy Gourdiat, fabricant de toiles fortes nommées « Tarare ».

1. Cette pierre est mentionnée dans le « Livre de Raison » de M. Émile Cherblanc qui la découvrit en 1895, la fit photographier et s'en porta acquéreur en 1927 pour le compte du musée qu'il dirigeait.

C'est aussi pour le compte de Gourdiat que deux métiers travaillent dans la boutique ; le troisième, celui que fait marcher le père, œuvre pour un nommé Georges Antoine Simonet. Hélas, ce sera sans doute la dernière pièce qui lui sera livrée. En effet, cet homme courageux et entêté s'est proprement ruiné en essayant, depuis presque vingt ans, d'imiter ces mousselines légères et chères venues de l'Inde ou de la Suisse. Degoutte va le regretter ; il aimait cet « aventurier » qui venait le voir souvent et qui payait bien. Mais son sort semble bien être malheureusement réglé, il vient de vendre ses deux dernières maisons de la rue Déguirasse, afin d'éteindre ses créances et avant de se retirer définitivement des affaires.

Claude Degoutte, lui, n'est pas riche, mais il a tout de même quelques économies et la maison lui appartient. Il songe d'ailleurs d'ici quelques années à acheter celle qui jouxte la sienne et qui, pour l'instant, appartient à un nommé Rochard, habitant de Savigny. En fait, beaucoup plus tard, le 27 pluviôse de l'an 9 de la République, ce sera son fils Michel qui en fera l'acquisition pour y installer son propre fils Bartélemy qui, à 22 ans, va épouser Anne Gourdiat. Ce Michel aura aussi la joie de marier sa petite-fille Catherine, issue du mariage de son aîné Claude avec Geneviève Forest, à Jean-Baptiste Simonet.

Mais que représente donc cette famille Degoutte dans ce gros bourg de Tarare ? Elle a une situation bien modeste, Claude ne sait ni lire ni écrire, il est incapable d'apposer sa signature sur un document. Michel sera différent, et deviendra plus tard un véritable mousselinier. Les racines tarariennes de cette famille sont si lointaines qu'elles plongent au-delà de 1540, date qui marque le commencement de la tenue des registres paroissiaux. Pourtant on trouve dans les pages de ces vieux bouquins et plus tard dans celles des registres d'état civil, maintes et maintes fois ce nom de Degoutte. Ils sont parrains, témoins, déclarants de décès ou de naissance et ceci pour toutes les classes et tous les milieux. D'ailleurs pourquoi le patriarche Claude a-t-il aujourd'hui laissé son métier et revêtu son meilleur habit ? Tout simplement pour assister, comme témoin, au mariage de ce docteur en médecine fort bien vu dans toute la région et qui épouse aujourd'hui dans cette église paroissiale de Tarare, Saint-André, la fille d'un riche bourgeois. Il s'agit de Barthélemy Girerd unissant son destin à Elizabeth Lespinasse.

A cette occasion, la vieille église paroissiale, qui en a vu d'autres, est bien pleine. Ses prie-Dieu personnalisés, portant plaques de cuivre au nom de leurs possesseurs, aussi bien que les humbles bancs usés par les siècles sont occupés presque en totalité. Il y a là ceux que d'ordinaire, on retrouve dans les études ou les cabinets, la basoche et Esculape y sont bien représentés. Ce sont les notaires de la cité et de la région, les procureurs, les huissiers, les médecins, maîtres-chirurgiens, apothicaires et autres barbiers. Le vicaire général Delaforest s'est même déplacé pour l'occasion, comme si l'Église elle-même voulait y joindre son autorité.

Qui se douterait pourtant que, vingt-six ans plus tard, ce petit médecin serait désigné par toute une foule d'électeurs réunis en assemblée le 1^{er} mars 1789 pour aller porter au roi les doléances de la population de Tarare et des campagnes environnantes.

Qui aurait songé le voir siéger à Paris, membre du tiers état, aux états généraux réunis par le souverain. Ce jour-là, ce bon docteur Girerd va se retrouver sur les mêmes bancs que son collègue venu de Saintonge apporter sa contribution à la Révolution : le charmant docteur Guillotin, inventeur de la machine à écourter à la fois la souffrance et l'existence. Mais qui aurait pu